

Zone Industrielle de Besançon-Thise-Chalezeule - Location d'un entrepôt - Bail au profit de la Ville de Besançon avec la SCI Les Genevriers

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon ne disposant pas de locaux municipaux suffisants pour le stockage des archives de la Bibliothèque Municipale et des collections du futur Musée du Temps, des démarches auprès de particuliers et agences ont été entreprises en vue de louer des locaux à un coût acceptable.

Un accord a été trouvé avec la SCI Les Genevriers représentée par l'étude de Me THONY, Notaire, pour une location aux conditions essentielles suivantes :

- **situation** : sur Chalezeule, un local de stockage en rez-de-chaussée d'une superficie de 1 500 m²

- **durée** : l'acte authentique sera d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 1992 avec possibilité par la Ville de résilier le contrat, à compter du 1^{er} avril 1995, à l'expiration de chaque année de jouissance

- **loyer** : 177 900 F TTC révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction - indice de base, 3^{ème} trimestre 1991 (996)

- **frais de négociations** : 17 790 F TTC.

La dépense totale sera imputée sur les crédits prévus au budget primitif 1992.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir dans les conditions ci-dessus rapportées.

M. GRAPPIN : J'aurais simplement aimé savoir si on a l'intention d'installer un système de sécurité, en particulier contre le vol, dans ce local.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très certainement, les archives sont précieuses.

M. GRAPPIN : Justement, il n'y a aucune somme prévue pour l'installation d'un système de sécurité !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit ce soir de se prononcer sur le bail. L'aménagement viendra par la suite.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.